

mauvaise compréhension de ce que peuvent faire les personnes handicapées.

L'idée que la société doit prendre soin des personnes handicapées est un mythe. Trop souvent, on ne se rend pas compte des capacités de ces personnes et, par conséquent, on ne songe qu'à prendre soin d'elles. Au lieu de leur permettre de vivre leur vie dans la dignité et d'apporter leur propre contribution à la société, on les rend dépendantes des autres.

Les employeurs auraient peut-être intérêt à savoir que 79 p. 100 des travailleurs handicapés ne s'absentent pas plus souvent, sinon moins souvent, que les autres. Ou qu'il y a plus de stabilité professionnelle et moins de roulement chez les travailleurs handicapés que chez les autres.

Il ne faudrait pas oublier non plus qu'un handicap ne constitue pas toujours un désavantage. Une personne handicapée peut souvent accomplir une tâche aussi bien qu'une personne non handicapée, quoique d'une manière légèrement différente.

Nous avons eu de grands champions au Canada pour la cause des personnes handicapées. Les Terry Fox, Steve Fonyo et Rick Hansen ont prouvé que, dans l'esprit des Canadiens, des champions sont des champions, qu'ils soient handicapés ou non.

C'est dans ce même esprit que, en tant que plus importante entreprise de construction au Canada, le ministère des Travaux publics s'efforce de supprimer tout ce qui peut brimer la liberté de mouvement des personnes handicapées. En fait, il s'occupe activement de design libre d'obstacles depuis les années 70. Depuis 1982, tous les nouveaux immeubles gouvernementaux doivent respecter les normes de Travaux publics Canada du point de vue du design libre d'obstacles. Nos plus récents musées, soit ceux de l'aviation, des beaux-arts et des civilisations, ont été construits en fonction de ces normes. La réalisation d'un autre programme important, qui vise à améliorer l'accessibilité des immeubles existants, est presque complétée.

Les normes en question concernent notamment la pente maximale acceptable pour les rampes destinées aux fauteuils roulants, l'absence totale dans les couloirs de saillies qui constitueraient un danger pour les personnes présentant des problèmes visuels, la mise au point de spécifications concernant les espaces de stationnement accessibles aux personnes handicapées et les téléphones destinés aux malentendants.

Initiatives parlementaires

Le Conseil du Trésor a modifié récemment sa politique en ce qui concerne l'accessibilité des immeubles en prévoyant que des améliorations soient apportées d'ici cinq ans aux installations fédérales autres que les immeubles à bureaux, à savoir les laboratoires, les hôpitaux et les parcs nationaux, par exemple. Travaux publics Canada sera appelé à relever le défi d'améliorer considérablement l'accessibilité de ces installations dans tout le pays.

L'Association canadienne de normalisation a été chargée par Travaux publics Canada par contrat de définir une norme nationale d'accès aux immeubles que, nous l'espérons, tous les organismes publics et privés du pays utiliseront pour atteindre certains des objectifs énoncés dans la motion du député de Saint-Léonard.

Cette norme est capitale. C'est facile de prévoir dans les plans d'un immeuble à construire une entrée assez large pour laisser passer un fauteuil roulant, mais ce n'est l'est pas autant quand l'immeuble est déjà construit. En établissant une norme nationale qui reconnaît l'importance de la facilité d'accès, nous pourrions éviter les frais supplémentaires de réfection.

Pour terminer, les initiatives de Travaux publics Canada comprennent l'installation de systèmes de guidage pour aider notamment les malvoyants à trouver leur chemin dans les installations fédérales, la construction de salles de réunion équipées de systèmes d'acoustique spécialement conçus pour les malentendants, en particulier des mesures pour aider les personnes handicapées dans les situations d'urgence comme les incendies.

Travaux publics Canada a de belles réalisations à son actif, non seulement dans la suppression des obstacles mais dans la mise au point de procédures qui garantissent la sécurité des personnes infirmes et leur facilitent l'accès à l'emploi.

Travaux publics Canada témoigne admirablement de l'esprit qui anime cette motion et des objectifs qu'elle propose.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, comment avez-vous pu oublier que ma circonscription est Cariboo—Chilcotin? C'est la région de Rick Hansen, qui vient de ma ville, Williams Lake. Il est allé à la même école que mes filles. Il est le modèle de jeune homme sportif qui a grandi normalement, en santé, sans soupçonner, bien sûr, ce qui lui arriverait. Un peu avant la vingtaine, il a eu un terrible accident d'automobile qui l'a laissé paraplégique. Ce jeune homme a complètement transformé une situation qui aurait pu tourner au tragique en un nouveau départ, une nouvelle vie féconde.